

Séance du 11 février 2011

Convocation envoyée
le 05/02/2011

Délibérations affichées
Le 19 février 2011

Nombre de conseillers :

En exercice 10
Présents 7
Votants..... 10

L'an deux mille onze, le 11 février, 20 heures 30, le conseil municipal de Montlognon, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FROMENT, Maire.

Étaient présents : M. Daniel FROMENT, M. Gilles Tesson, M. Paul GEISS, Mme Valérie JACQUEAU, M. José LIMA DA CUNHA, M. Sylvain TROUVAIN, Mme Nathalie VOGT

Absents excusés : M. Fabien FOUQUERE, Nadine LANNOYE, Christelle PINOT

Ont donné pouvoir : M. Fabien FOUQUERE à M. Gilles TESSON, Mme Nadine LANNOYE à Mme Valérie JACQUEAU, Mme Christelle PINOT à Mme Nathalie VOGT.

Le maire ayant ouvert la séance à 20 heures 30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection du secrétaire de séance.

A été élu secrétaire : Paul GEISS

Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2010

Le conseil, après avoir pris connaissance du procès-verbal du conseil du 16 décembre 2010, l'approuve à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour.

- Désignation du secrétaire de séance
- Voirie rue du moulin – demande de subvention au titre de la DGE
- Réfection du monument aux morts – Demande de subvention au Conseil Général
- Ecoulement voirie route de Fontaine – Demande de subvention au Conseil Général
- Travaux église – Club du Vieux Manoir – Demande de subvention
- Prime de fin d'année
- Désignation des délégués aux commissions et organismes de regroupement en remplacement de M. Jean-Frédéric LAURENT, démissionnaire
- Débat d'orientation budgétaire
- Informations diverses.

2011.01 – Voirie du de moulin – Mise en sécurité et réparation des nids de poule – demande de subvention au titre de la DGE.

Le Maire expose aux membres du conseil les deux points suivants :

- Le manque de sécurité aux abords des bâtiments communaux : Ecole et Mairie et Eglise. La rue du moulin est très fréquentée, en particulier par des personnes extérieures au village, puisque cet axe rejoint l'abbaye de Chaalis. En raison du trafic et du manque de prudence de certains conducteurs, les administrés et en particulier les enfants à la sortie de l'école sont en danger. L'installation d'un long ralentisseur, doté d'une surface relevée, optimiserait la sécurité. Le Maire présente un devis de la société COLAS, d'un montant HT de 19 190,00 €, représentant l'installation de ce ralentisseur et propose de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DGE, au taux de 50 %.
- L'état de la voirie rue du moulin et à la jonction de la route de Chaalis : D'importantes dégradations sont intervenues à la suite de la période de dégel. De

nombreux nids de poule se sont formés, rendant indispensable une remise en état. Le Maire présente un devis de la société COLAS, d'un montant HT de 8 228,00 €, représentant les travaux nécessaires à cette réfection et propose de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DGE, en secteur « voirie rurale », au taux de 40 %.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité :

- Approuvent les opérations proposées,
- Acceptent les devis de la société COLAS selon le détail suivant :
 - Sécurité ralentisseur : 19 190,00 € HT
 - Réparation nids de poules : 8 228,00 € HT
- Sollicitent l'aide financière de l'Etat au titre de la DGE, au taux de 50 % (sécurité ralentisseur) et de 40 % (réparations nids de poules).

2011.02 – Monument aux morts – Aménagement des abords - Demande de subvention au Conseil Général de l'Oise.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil :

Le devoir de mémoire que symbolise le monument aux morts et le respect qui lui est dû nous amènent à en effectuer l'entretien régulier.

Cependant, la grille qui protège la base du monument est fortement endommagée.

De même, la bordure du massif situé à la base du monument ne retient plus la terre qui s'échappe avec les écoulements des eaux de pluie.

Il est nécessaire de procéder à la réfection des abords de ce monument et au remplacement de la grille.

Monsieur le Maire propose les devis suivants :

- Société COLAS : 2 061,05 € HT (Réfection des abords)
- Entreprise DEMOLDER : 4 295,00 € HT (remplacement de la grille)

Les membres du conseil, après en avoir délibéré,

Approuvent à l'unanimité l'opération projetée,

Acceptent les devis présentés : COLAS : 2 061,05 € HT, DEMOLDER : 4 295,00 € HT,

Sollicitent l'aide du Conseil Général de l'Oise.

2011.03 – Route de Fontaine – Ecoulement et caniveaux – Demande de subvention au Conseil Général de l'Oise.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil :

L'absence de caniveaux et d'aménagement des bordures de chaussée route de Fontaine entraîne une dégradation du revêtement qui s'aggrave lors de l'écoulement des eaux de pluie. D'importantes flaques d'eau se forment, rendant dangereuse la circulation, les usagers faisant des écarts pour les éviter.

Monsieur le Maire propose une réfection des bordures de chaussée, l'installation de caniveaux et présente un devis de l'entreprise EUROVIA, d'un montant de 7 085,00 € HT.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré,

Approuvent à l'unanimité l'opération projetée,

Acceptent le devis présenté : EUROVIA : 7 085,00 € HT
Sollicitent l'aide du Conseil Général de l'Oise.

2011.04 – Vitraux église – Club du Vieux Manoir

Le Maire rappelle aux membres du conseil le projet de réaliser plusieurs tranches de travaux d'entretien nécessaires à l'église. Certains d'entre eux ont été effectués (toiture et travaux d'enduit sur la façade sud).

Ce monument nécessite d'autres travaux, dans des registres spécifiques et spécialisés. Il a donc été demandé au Club du Vieux Manoir d'étudier la possibilité de réaliser, dans le cadre de ses activités d'ateliers et de chantiers-stages qu'il organise, plusieurs interventions pour l'église.

Un programme global a été remis par le Club du Vieux Manoir, parmi lesquels la réalisation de quatre vitraux identiques à ceux en place dans les baies du mur nord de la nef, en remplacement des vitraux simples en verre blanc.

Ce projet pourrait être réalisé sur une durée de quatre ans (un vitrail par an).

Le montant de la main d'œuvre est à la charge du Club du Vieux Manoir, seuls les frais de mise en œuvre du projet et les matériaux seraient à la charge de la commune et représentent un montant de 1 595,14 € TTC, selon le devis du Club du Vieux Manoir.

Le Maire propose aux membres du conseil d'accepter cette opération, d'accepter le devis présenté et d'inscrire au budget 2011 le montant des travaux pour cette tranche.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à 9 voix pour et une abstention (Nathalie Vogt) :

- Approuvent l'opération proposée,
- Accepte le devis du Club du Vieux Manoir pour un montant de 1 595,14 € TTC.
- Décide d'inscrire cette somme au budget 2011.

2011.05 – Attribution d'une prime de fin d'année.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de son souhait de verser une prime de fin d'année à Monsieur Olivier Montreuil, agent d'entretien.

Le travail de Monsieur Montreuil donne toute satisfaction.

Sa disponibilité, son efficacité et ses compétences sont très appréciées.

Monsieur Montreuil a également su prendre toutes les responsabilités dans l'accompagnement du jeune embauché l'an dernier en contrat passerelle.

Le maire propose aux membres du conseil le versement d'une prime d'un montant brut de 220 €.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité le versement de cette prime qui sera effectuée sur le traitement de février.

2011.06 – Délégués aux commissions en remplacement de M. Jean-Frédéric LAURENT, démissionnaire.

Le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de remplacer Monsieur Jean-Frédéric LAURENT, démissionnaire, aux commissions dont il était délégué :

- Commission des impôts (proposer deux noms au centre des impôts)
- Syndicat d'Electricité du Valois.
- Finances.
- Information.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, décident :

- **Commission des impôts :**
Proposition au centre des impôts : Valérie JACQUEAU et Nathalie VOGT.
- **SE du Valois :** José LIMA DA CUNHA, ancien suppléant, devient titulaire, Paul GEISS devient suppléant.
- **Finances :** Gilles TESSON et Fabien FOUQUERE (précédemment délégué)
- **Information :** Pas de remplacement, restent les délégués précédemment nommés (Valérie JACQUEAU, Christelle PINOT, Nathalie VOGT, Daniel LANNOYE et Sylvain TROUVAIN).

Débat d'orientation budgétaire - DOB

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord les projets de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention et d'une inscription au budget 2010 : Construction d'un local pour le matériel communal, réhabilitation du secrétariat et installation d'un local pour les archives.

Monsieur le Maire présente ensuite les opérations envisagées à inscrire au budget 2011 :

DEPENSES :

- Achat d'un tracteur permettant le ramassage des feuilles, les tontes des pelouses, l'entretien des chaussées, etc.
- Voirie route de Fontaine (caniveaux)
- Les plantations dans le village
- Vitrail de l'église

Continuité des travaux prévus en 2010 :

- Continuité du PLU
- Voirie rue du moulin
- Travaux aux monuments aux morts,
- Construction local pour le matériel communal
- Réhabilitation secrétariat et local archives

RECETTES :

- Rappel du placement en CAT de 58000 € qui sera reconduit
- Proposition d'une augmentation de 2 % du taux des taxes locales :
9 voix pour, 1 voix contre (Paul GEISS propose de ne pas appliquer d'augmentation cette année).

Informations diverses

Entretien des talus.

L'entreprise CUMA a reçu l'ordre de service pour effectuer le fauchage des talus au printemps prochain.

Collecte des ordures ménagères.

Une étude est en cours à la communauté de communes Cœur Sud Oise pour déterminer les meilleurs contrats pour la collecte des ordures ménagères, en particulier le rythme des passages.

Il est envisagé de réduire le ramassage des encombrants, sachant que lors du dépôt en déchetterie, les déchets sont recyclés alors que ceux collectés sont enfouis.
Dans tous les cas, le nombre de passages est revu à la baisse, ceci afin de réduire le coût de ce service.

Site Internet.

Le nouveau site internet est opérationnel.
L'équipe travaille régulièrement pour sa mise à jour.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

<u>Daniel FROMENT</u>	<u>Gilles TESSON</u>	<u>Fabien FOUQUERE</u>
<u>Paul GEISS</u>	<u>Nadine LANNOYE</u>	<u>Valérie JACQUEAU</u>
<u>José LIMA DA CUNHA</u>	<u>Sylvain TROUVAIN</u>	<u>Christelle PINOT</u>
<u>Nathalie VOGT</u>		